AXE STRATEGIQUE 4

RENFORCER LA NOTORIÉTÉ DE L'ETAT DANS LA GESTION DES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

- Le dispositif de suivi des questions ayant trait à la monnaie, au crédit et au change est renforcé
- Les relations avec les institutions et organismes régionaux et internationaux à caractère économique et financier sont mieux assurées
- Le dispositif de suivi des organismes de coopération en matière d'assurance est efficace

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3

ASSURER EFFICACEMENT LE SUIVI DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ET ORGANISMES DE COOPÉRATION A CARACTÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

- Le dispositif de suivi des questions ayant trait à la monnaie, au crédit et au change est renforcé
- Les relations avec les institutions et organismes régionaux et internationaux à caractère économique et financier sont mieux assurées
- Le dispositif de suivi des organismes de coopération en matière d'assurance est efficace

1. LE DISPOSITIF DE SUIVI DES QUESTIONS AYANT TRAIT A LA MONNAIE, AU CREDIT ET AU CHANGE EST RENFORCE

1.1. ASSURER LA PARTICIPATION DU MEF AUX REUNIONS STATUTAIRES DES INSTITUTIONS MONETAIRES (UMOA, AMAO)

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a participé à deux réunions statutaires de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) au cours du 1er et du troisième trimestres de l'année 2011, respectivement à Accra au Ghana et à Conakry en Guinée. Il a été préparé la participation du MEF à la réunion du Conseil de convergence de l'AMAO qui s'est déroulée à Lomé en octobre 2011. Il convient de noter que l'AMAO s'occupe, de concert avec la Commission de la CEDEAO, de la conduite de la feuille de route sur la création de la monnaie unique dont l'horizon a été fixé pour 2020. Le suivi de cette question par le Trésor Public à côté des banques centrales de la CEDEAO est très important, au regard de l'objectif noble poursuivi à travers la création de la monnaie unique au sein de la CEDEAO.

1.2. CONTRIBUER A L'ELABORATION DES TEXTES COMMUNAUTAIRES EN MATIERE D'INTEGRATION MONETAIRE ET FINANCIERE

Il a été procédé essentiellement à l'examen du projet de loi uniforme sur le contentieux des infractions de changes et sur les fonds dormants par des observations qui ont été transmises à la Banque Centrale. Par ailleurs, le Trésor Public a contribué à l'élaboration des textes communautaires et à la coordination des activités liées à la CONHADA.

1.3. REALISER LES ETUDES SUR LES QUESTIONS AYANT TRAIT A LA MONNAIE, AU CREDIT ET AU CHANGE

A ce titre les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la troisième session trimestrielle (septembre 2011) du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA), du Conseil d'Administration de la BCEAO et des organes du Marché financier de l'UEMOA ainsi que de la BOAD ont été examinés et transmis dans les délais. Des fiches techniques et des rapports périodiques ayant trait à ces questions ont été produits, toute chose ayant permis d'apprécier, entre autres : l'évolution des taux de change des principales devises échangées au Burkina Faso, le volume des demandes d'autorisations de change et de transfert d'argent, les principales devises demandées, le volume des transferts d'argent et les principales destinations.

1.4. PRODUIRE LES RAPPORTS DE SUIVI DE LA POLITIQUE DE LA MONNAIE ET DU CREDIT

Toutes les statistiques ont été périodiquement collectées auprès des institutions habilitées. Par ailleurs, le rapport annuel 2010 sur le suivi de la politique a été produit et soumis au MEF. Ledit rapport a été adopté en Conseil des Ministres au cours de l'année 2011.

Egalement le rapport annuel 2010 sur le suivi du marché des capitaux a été produit et soumis au MEF en octobre 2011. Dans l'ensemble, la politique monétaire de l'Union a été exécutée au cours de l'année 2011 dans un environnement international caractérisé par la poursuite de la reprise de l'activité économique, avec des disparités entre régions.

1.5. ASSURER LE SUIVI DES OPERATIONS FINANCIERES AVEC L'EXTERIEUR

Dans le cadre du renforcement du dispositif de suivi des questions ayant trait au change, l'année 2011 a été marquée par une intense activité dans le suivi des relations financières avec l'extérieur. Il s'est agi essentiellement du traitement des demandes relatives à l'exécution des activités de transfert d'argent, de change manuel, d'ouverture de comptes en devises, des demandes d'investissement de résidents à l'étranger et de la publication de la liste des agréés de change manuel.

En ce qui concerne le transfert d'argent, 51 demandes d'autorisation ont été enregistrées au 31 décembre 2011. Sur ces demandes enregistrées, le nombre cumulé d'autorisations accordées (net des rejets) s'établissait à 47.

Par ailleurs, 75 demandes de renouvellement d'autorisation ont été constatées et enregistrées au 31 décembre 2011. Sur ces demandes de renouvellement enregistrées, 6 requêtes ont été jugées non recevables et ont fait l'objet de rejets au cours de la même période, faisant passer ainsi le nombre de renouvellement accordé à 69 au 31 décembre 2011.

En somme, le nombre de bureaux de transfert répertoriés au 31 décembre 2011, est estimé à 226 répartis entre 183 promoteurs.

Aussi, dans le cadre de la collaboration avec différentes structures, des informations relatives à la situation d'un bureau de transfert ont été communiquées au Procureur du Faso

Pour le change manuel, le nombre de dossiers traités se chiffre à treize dont 6 nouvelles demandes enregistrées courant 2011 et sept enregistrés en 2010 dont l'instruction s'est poursuivie en 2011. De l'ensemble de ces 13 dossiers instruits, un seul a reçu un avis défavorable du Ministre de l'Economie et des Finances en raison du non respect des obligations fiscales par le requérant, 10 ont abouti à la délivrance d'arrêtés portant agrément aux fins d'exécution des opérations de change et 2 dossiers sont mis en instance en attendant les rapports d'enquête de moralité à établir par le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS).

S'agissant des ouvertures de comptes en devises, six (06) dossiers ont été traités dont 5 demandes d'autorisation d'ouverture et 1 demande de renouvellement d'autorisation d'ouverture de compte en devises ont été traitées.

Sur les demandes d'investissement à l'étranger, deux (02) dossiers ont été enregistrés dont l'un relatif à l'acquisition de valeurs mobilières étrangères et l'autre relatif au remboursement d'un prêt ayant servi au financement d'un appartement acquis à l'étranger.

A côté de ces dossiers, quarante (43) autres dossiers ont été traités dans le cadre de l'exécution des transactions financières extérieures, du rapport périodique sur les délais de délivrance des autorisations de change entrant dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, de l'émission obligataire par une société étrangère, de la plateforme nationale sur les services financiers par téléphone, des comptes rendus, des demandes de levée d'exclusivité Western Union etc.

Sur la publication de la liste des agréés de change manuel, conformément à l'instruction N°11/05/RC du 25 août 2005 de la BCEAO relative aux conditions de validité et aux modalités de retrait des autorisations portant agrément de change manuel, la liste des agréés de change manuel doit être publiée une fois par an courant le premier trimestre par le Ministre chargé des Finances. A cet effet, la liste des agréés a été publiée dans deux organes de presse de la place.

1.6 ASSURER LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Les recommandations et décisions de la Commission Bancaire ont été mises en œuvre au cours de l'année 2011, notamment par la prise de divers arrêtés portant entre autres, agrément de CBAO-Burkina en tant qu'intermédiaire agréé, actualisation de la liste des intermédiaires agréés, modification de l'arrêté portant agrément de la SOFIGIB, dérogation à la condition de nationalité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure du relèvement du capital minimum des établissements de crédit au sein des Etats membres de l'UMOA, il a été mené des actions pour le portage des actions de 5 établissements de crédit en difficulté. A cet effet, les conventions élaborées ont fait l'objet de signature par les organismes préteurs. Le protocole d'accord entre l'Etat et le Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social (FBDES) a également été signé au cours du second trimestre de l'année 2011.

Par ailleurs, la DGTCP a bouclé la libération effective des parts non souscrites par les établissements de crédit concernés (Burkina Bail, SOBCA, BHBF, SOFIGIB, BCB, SOBCA) dans le cadre du portage des actions des établissements de crédit par le FBDES.

2. LES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ET ORGANISMES REGIONAUX ET INTERNATIONAUX A CARACTERE ECONOMIQUE ET FINANCIER SONT MIEUX ASSUREES

2.1. ASSURER LA PARTICIPATION DU MEF AUX REUNIONS STATUTAIRES DES INSTITUTIONS ET ORGANISMES REGIONAUX ET INTERNATIONAUX A CARACTERE ECONOMIQUE ET FINANCIER

2.1.1. Au titre des institutions financières internationales

On a noté une participation régulière du Burkina Faso aux différentes instances et réunions tant au niveau régional qu'international

En outre, il a été élaboré deux projets de loi portant autorisation de souscription du Burkina Faso à l'augmentation sélective et générale du capital social de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD).

2.1.2. Au titre des relations avec l'Agence de notation Standard and Poor's

Diverses actions ont été entreprises pour permettre à une délégation de l'Agence d'effectuer du 5 au 06 octobre 2011, la mission de revue annuelle de l'évaluation de notre pays au titre de l'année 2011.

2.1.3. Au titre de la Commission de l'UEMOA

Les dossiers des réunions du Comité des Experts Statutaires, ainsi que des 09 réunions du Conseil des Ministres dont cinq (05) extraordinaires ont été préparés.

2.2. CONTRIBUER AUX ETUDES ET A L'ELABORATION DES TEXTES COMMUNAUTAIRES EN MATIERE D'INTEGRATION ECONOMIQUE

Avec la Commission de l'Union Africaine (UA), il a été